# DOCTRINE TECHNIQUE ROUTIÈRE
# NOTE D'ACTUALITÉ N° 14

***Mars 2026***

La direction des mobilités routières a mis en place une coordination de la production de la doctrine technique (guides, notes techniques, CCTG…), au service de l'ensemble de la communauté routière.

Cette note d'actualité a pour objet de présenter les récentes productions méthodologiques publiées pour chaque thème, tous producteurs confondus (Cerema, IDRRIM, UGE, CETU, PIARC…), en expliquant en quelques mots leur contenu et, pour les documents révisés, les principales évolutions par rapport à la version antérieure. Certaines évolutions réglementaires ou normatives relatives au domaine routier sont également abordées.

**Ce numéro recense les publications entre janvier 2026 et mars 2026.** Des publications plus anciennes n'ayant pas été présentées dans les numéros précédents peuvent également figurer.

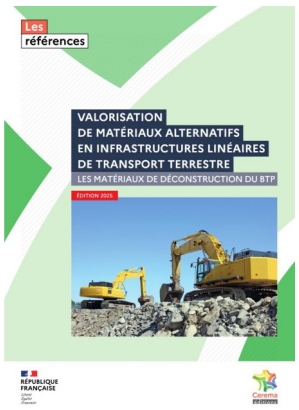
**Les précédents numéros sont consultables sur le site de l'IDRRIM :**
*https://www.idrrim.com/publications/Doctrine-technique-routiere-1.htm*

## ❖ *Chaussées, terrassements, géotechnique, gestion de patrimoine*

**Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre : les matériaux de déconstruction du BTP**
*Cerema – décembre 2025*

*Afin de permettre l'évaluation des caractéristiques environnementales et sanitaires des matériaux alternatifs et de prévenir en particulier tout risque de contamination de la ressource en eau, le Cerema a développé avec l'appui de l'Ineris une méthodologie validée par le ministère chargé de l'environnement. Ce travail a donné lieu à la publication du guide méthodologique « Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre – Étude environnementale et sanitaire ». Le présent ouvrage constitue la déclinaison de cette méthodologie pour le gisement des matériaux de déconstruction issus du BTP et vise à fournir aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux publics, une référence sur laquelle ils peuvent directement s'appuyer dans le cadre de leurs projets.*

*https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/606525/valorisation-de-materiaux-alternatifs-en-infrastructures-lineaires-de-transport-terrestre-les-materi*



**Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre. Fiche n°4, Aide à la mise en œuvre du niveau 2 de caractérisation environnementale. Volet n° 1 : les essais lysimétriques et plots expérimentaux**
*Cerema – décembre 2025*

*Le guide méthodologique « Valorisation de matériaux alternatifs en infrastructures linéaires de transport terrestre – Étude environnementale et sanitaire », édité en 2025 par le Cerema, fournit une démarche d'évaluation de l'acceptabilité environnementale et sanitaire de matériaux alternatifs élaborés à partir de déchets et destinés à être utilisés pour la construction, la réhabilitation ou l'entretien d'infrastructures linéaires de transport terrestre.*
*La caractérisation environnementale repose sur deux niveaux d'investigations qui permettent de graduer l'effort de démonstration en fonction du risque que présentent les matériaux concernés vis-à-vis de l'environnement.*
*La présente note d'information fournit une aide à la définition puis à la conduite d'une étude spécifique lorsque les investigations associées reposent sur la réalisation d'essais lysimétriques et/ou la réalisation et le suivi de plots expérimentaux et sont menées dans le cadre prévu par la démarche d'évaluation proposée par le guide méthodologique susvisé.*

https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/606522/valorisation-de-materiaux-alternatifs-en-infrastructures-lineaires-de-transport-terrestre-fiche-n-4-




**Repérage de l'amiante selon la norme NF X46-102 : Guide à destination des donneurs d'ordre**
*Cerema - mars 2026*

*L'arrêté arrêté du 4 juin 2024 définit les conditions, modalités, formalisation et traçabilité du repérage de l'amiante avant certaines opérations dans le domaine des ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers. Cette mission doit être conduite conformément aux exigences de la norme NF X 46-102: novembre 2020. Ce guide accompagne les donneurs d'ordre – propriétaire, maître d'ouvrage ou exploitant – appelés à commander une mission de repérage de l'amiante. Il clarifie leurs responsabilités au regard du cadre normatif applicable, précise les exigences associées, en sécurise l'interprétation et en structure la mise en œuvre, contribuant ainsi à l'harmonisation et à l'amélioration continue des pratiques.*

https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/607573/reperage-de-l-amiante-selon-la-norme-nf-x46-102-guide-a-destination-des-donneurs-d-ordre




**Repérage de l'amiante selon la norme NF X46-102 : Guide à destination des opérateurs de repérage**
*Cerema - mars 2026*

*Ce second guide accompagne les opérateurs de repérage dans la mise en application concrète de la norme. Il en précise les exigences, en facilite l'interprétation et en fiabilise la mise en œuvre, tout en contribuant à l'harmonisation et à l'amélioration continue des pratiques.*

https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/607571/reperage-de-l-amiante-selon-la-norme-nf-x46-102-guide-a-destination-des-operateurs-de-reperage



***Information normative:***
**Publication de l'actualisation des normes d'essais pour les Enduits Superficiels NF EN 1272-1 et 3**
*novembre 2025*

*Ces normes définissent les méthodes d'essais pour le contrôle de la réalisation et la vérification de la liaison entre les constituants pour permettre de garantir la qualité de l'exécution des enduits superficiels et leur durabilité dans le temps.*

*https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/nf-en-122721-/enduits-superficiels-dusure-methode-dessai-partie-1-taux-depandage-et-regul/fa207766/460547* et *https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/nf-en-122723-/enduits-superficiels-methode-dessai-partie-3-determination-de-ladhesivite-l/fa208246/460555*

***Information normative:***
**Publication de l'actualisation du fascicule de documentation FD P98-087 Dimensionnement structurel des chaussées routières - Indices de gel**
*février 2026*

*Dans le cadre de la révision de la norme NF P98-086:2019 relative au dimensionnement des chaussées, la commission de normalisation BNTRA/CN DC vient de publier un fascicule prenant en compte les évolutions climatiques. Ce fascicule réintroduit la méthode de calcul des indices (annexe 1 de la NF P98-080 annulée) et propose des indices de gel, par département, pour les hivers rigoureux exceptionnels et les hivers rigoureux non exceptionnels pour trois périodes : 1951-2021 - 70 ans ;1971-2021 - 50 ans ; 1991-2021 - 30 ans (indice conseillé). Ces propositions viennent compléter les indices présents dans la norme, de façon à ce que chaque maître d'ouvrage puisse utiliser un indice de gel qui tienne compte de la raréfaction du phénomène ainsi que de son atténuation en lien avec les besoins d'adaptation au changement climatique.*

*https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/fd-p98087/dimensionnement-structurel-des-chaussees-routieres-indices-de-gel-/fa300083/466437*

## ❖ ***Sécurité routière***

***Information réglementaire :***
**Arrêté du 12 mars 2026 portant modification de l'arrêté du 15 décembre 2011 relatif à la gestion de la sécurité des infrastructures routières**
*mars 2026*
*Cet arrêté modifie l'arrêté du 15 décembre 2011 relatif à la gestion de la sécurité des infrastructures routières afin de prendre en compte les usagers vulnérables dans l'évaluation des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructures.*

*https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053728386*

## ❖ ***Tunnels***

**Guide des Systèmes de Gestion de la Sécurité en tunnel routier**
*CETU - décembre 2025*

*Le CETU, qui a accompagné les DIR dans la construction de leur système de gestion de la sécurité (SGS) Tunnels, publie ce document pour aider tous les exploitants souhaitant s'inscrire dans une démarche similaire, afin de structurer l'activité d'exploitation en sécurité de leurs tunnels routiers et de pérenniser l'organisation mise en place. Ce guide peut aussi être utilisé pour expliquer la démarche aux différents acteurs d'un SGS en cours de création, ou encore pour sensibiliser les parties prenantes d'un SGS existant afin de conforter leur implication. Les gestionnaires d'ouvrage, lorsqu'ils sont différents de l'exploitant, peuvent également être concernés par certaines dispositions du SGS.*
*Après avoir fourni les principales définitions et présenté les acteurs d'un système de gestion de la sécurité, ce guide en détaille chaque composante. Il propose ensuite une méthodologie de construction d'un SGS, puis expose les évolutions indispensables à y apporter au cours de sa vie. En fin de document, un glossaire explicite l'ensemble des acronymes utilisés.*

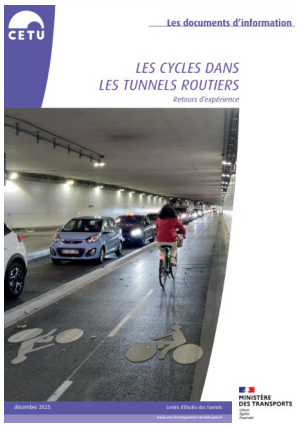
https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_sgs_bdef_liens_vf.pdf




**Les cycles dans les tunnels routiers – retours d'expérience**
*CETU - décembre 2025*

*Ce document a pour objectif de présenter des aménagements cyclables mis en œuvre récemment dans des tunnels routiers situés tant en rase campagne qu'en agglomération. Il présente également le cas de trois galeries de sécurité ouvertes au transit des cycles et des piétons.*
*Pour chaque cas, le document présente les aménagements spécifiques mis en œuvre, les trafics quand ils sont disponibles, ainsi qu'un retour d'expérience en termes d'utilisation et d'accidentologie. Enfin, chaque aménagement fait l'objet d'une analyse du CETU sur des critères spécifiques tels que le partage de la voirie et la gestion du différentiel de vitesse entre usagers cyclistes et véhicules motorisés. L'enjeu principal est de prévenir tout accident ou le cas échéant d'en limiter la gravité.*

https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/cycles_bdef.pdf



**Dossier pilote équipements - Fascicule : Détection automatique d'incidents par analyse d'images en tunnel routier**
*CETU - décembre 2025*

*Ce guide propose des recommandations pour la conception, l'installation, la validation et la maintenance des systèmes de détection automatique d'incidents (DAI) en tunnel routier afin d'aider à en assurer la performance dans le temps. Il annule et remplace le document d'information publié en 2015.*
*Les évolutions par rapport au document de 2015 portent sur les nouvelles technologies de capteurs (caméras thermiques) et systèmes d'analyse, les architectures réseau, ainsi que la cybersécurité. Certains chapitres ont été largement complétés, comme celui traitant des phases de conception et d'installation ou celui relatif à la phase d'exploitation de l'ouvrage. Des évolutions de doctrine ont en outre été apportées, en particulier en ce qui concerne la classification des incidents qui a été complétée et dotée d'une nouvelle terminologie. Enfin, de nouveaux indicateurs sont proposés pour qualifier la performance globale du système.*

*https://www.cetu.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_dossier_pilote_dai_bdef.pdf*

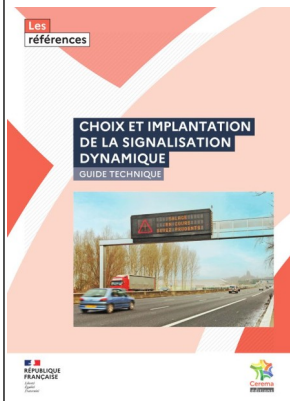



## ❖ ***Signalisation***

**Choix et implantation de la signalisation dynamique : Guide technique**
*Cerema – décembre 2025*

Compte tenu des coûts d'investissement, de fonctionnement et de maintenance des équipements dynamiques, il apparaît nécessaire d'examiner avec attention l'opportunité d'en déployer au regard des objectifs poursuivis et des effets recherchés sur le comportement des usagers de la route. Ainsi, la priorité sera donnée aux équipements participant à la réussite des politiques publiques de décarbonation des mobilités, d'accessibilité des territoires, de réduction des pollutions ou encore de sécurité routière. Cet ouvrage, qui s'adresse aux exploitants et bureaux d'études, a vocation à aider les gestionnaires à mettre en application la réglementation et leur donne également des indications pour choisir les équipements et les implanter, en veillant à l'optimisation du parc d'équipements dynamiques.

*https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/606474/choix-et-implantation-de-la-signalisation-dynamique-guide-technique*



## ❖ *Mobilité routière automatisée et connectée (ITS)*

***Informations réglementaires :***

**Décret n° 2026-211 du 24 mars 2026 relatif aux données et informations de circulation et de sécurité routières visées à l'article L. 1513-2 du code des transports et mentionnées aux articles D. 1514-1, D. 1514-2 et D. 1514-3 du code des transports**
*mars 2026*
*Ce décret définit des modalités d'application de l'article L. 1513-2 du code des transports concernant la définition des données et des informations numériques permettant la mise à disposition de services d'information en temps réel sur la circulation routière et la sécurité routière, les réseaux routiers sur lesquels les obligations de déploiement de l'information s'appliquent, les modalités d'accès par l'intermédiaire du point d'accès national et les caractéristiques des données et informations, y compris leurs métadonnées. Le décret précise également les articles D. 1514-1, D. 1514-2 et D. 1514-3 du code des transports, pour ce qui concerne les éléments à fournir au point d'accès national par les constructeurs de véhicules terrestres à moteur ou leur mandataire.*
*https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053717399*

**Décret n° 2026-212 du 24 mars 2026 relatif à la numérisation des données et informations de circulation et de sécurité routières mentionnées à l'article L. 1513-2 du code des transports**
*mars 2026*
*Ce décret désigne des détenteurs et des utilisateurs de données et informations permettant la mise à disposition de services d'information en temps réel sur la circulation routière, qui doivent les rendre accessibles sous format numérique quand l'information sous-jacente existe, en les numérisant le cas échéant.*
*https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053717462*

**Arrêté du 24 mars 2026 définissant les caractéristiques des données et des informations sur les infrastructures, réglementations, événements et conditions de circulation routières pour le développement de l'information routière, la prévention des accidents, l'amélioration de l'intervention en cas d'accident, la connaissance de l'infrastructure routière et du trafic routier**
*mars 2026*
*Cet arrêté précise les caractéristiques des données et des informations relatives à la circulation et à la sécurité routières, ainsi que leurs métadonnées, mentionnées aux articles D. 1513-1, D. 1513-2, D. 1513-3 et D. 1513-4 du code des transports. Il définit les modalités de présentation du contenu informationnel fourni aux usagers. Il précise, pour ces données, les références normatives applicables à leur format de localisation.*
*https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053717478*

**Arrêté du 24 mars 2026 définissant les données routières devant être enregistrées sous format numérique visées par l'article D. 1513-8 du code des transports**
*mars 2026*
*Cet arrêté définit les données devant être enregistrées au format numérique, les périmètres géographiques correspondants et les formats numériques.*
*https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053717646*

## ❖ ***Viabilité hivernale***

**Base de données sur la neige et le verglas**
*PIARC – 2026*

*L'objectif du Snow and Ice Data Book (SIDB) est de partager les expériences de différents pays en matière d'entretien hivernal. Lancé il y a près de 25 ans, il est mis à jour tous les quatre ans en marge du Congrès international de la viabilité hivernale. Cette version donne un aperçu des pratiques d'entretien hivernal de 23 pays. Parmi celles-ci, 17 entrées sont des mises à jour de la version précédente, les 6 autres pays (Pologne, Slovénie, Chine, Iran, Pays-Bas et Ukraine) étant de nouvelles entrées.*

*https://www.piarc.org/en/order-library/48013-en-Snow%20and%20Ice%20Databook%202026*




## ❖ ***Environnement***

**Les communautés de moustiques dans 8 bassins routiers (secteurs Centre-Est et Méditerranée). Conception et gestion des bassins : suivi 2024**
*Cerema – février 2026*

*Cette étude a pour objectif d'évaluer l'importance des communautés de moustiques dans 8 bassins routiers avec volume mort, incluant leur ouvrage de sortie. Toutes les espèces de moustiques y sont recherchées, particulièrement les espèces exotiques vectrices de maladies comme le moustique-tigre.*
*Il est conclu que les bassins routiers avec volume mort ne présentent pas des conditions écologiques favorables aux moustiques exotiques présents actuellement sur le territoire français.*
*La conception et la gestion des bassins routiers sont fondamentales pour limiter la prolifération de moustiques. Des recommandations en ce sens figurent dans le présent rapport.*

*https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/607285/les-communautes-de-moustiques-dans-8-bassins-routiers-secteurs-centre-est-et-mediterranee-conception*



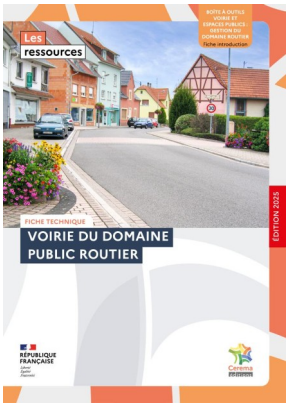
***Information normative:***
**Publication des NF EN 1793-1 à 6 « Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier – Méthode d'essai pour la détermination de la performance acoustique »**
***d****écembre 2025*

*Les normes NF EN 1793-1 à 6 de 2017 ont été révisées et publiées. Elles marquent une évolution significative du cadre de référence applicable à la caractérisation acoustique des dispositifs de réduction du bruit routier. Ces mises à jour intègrent des ajustements méthodologiques, des précisions sur les conditions d'essai ainsi qu'une clarification des indicateurs. Elles visent à renforcer la robustesse des résultats et l'harmonisation des pratiques entre les laboratoires et les bureaux d'études pratiquant ces essais au niveau européen.*

*https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/norme/nf-en-17931/dispositifs-de-reduction-du-bruit-du-trafic-routier-methode-dessai-pour-la-/fa201578/459151*

## ❖ ***Aménagement urbain***

***Boîte à outils voirie et espaces publics : gestion du domaine routier***
*Cerema – février 2026*




*La série « Boîte à outils voirie et espaces publics : gestion du domaine routier » est une série de fiches constituant un panorama des questions relatives au régime juridique de gestion de la voirie routière. Les thématiques abordées dans ces fiches apportent des éléments de connaissance sur des questions relevant de la propriété de la voirie, de la gestion du domaine public routier, des règles applicables, du statut des usagers de la voirie et de ses riverains ainsi que des régimes de responsabilité. 4 fiches ont été mises à jour*

- *Fiche introduction, Voirie du domaine public routier - https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16336/boite-a-outils-voirie-et-espaces-publics-gestion-du-domaine-routier-fiche-introduction-voirie-du-dom*
- *Fiche n°3, Autorisations privatives d'occupation du domaine public routier, régime général - https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16339/boite-a-outils-voirie-et-espaces-publics-gestion-du-domaine-routier-fiche-n-3-autorisations-privativ*
- *Fiche n°7, Voies privées et voies relevant du domaine privé - https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16343/boite-a-outils-voirie-et-espaces-publics-gestion-du-domaine-routier-fiche-n-7-voies-privees-et-voies*
- *Fiche n°9, Eaux pluviales et voirie - https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/16344/boite-a-outils-voirie-et-espaces-publics-gestion-du-domaine-routier-fiche-n-9-eaux-pluviales-et-voir*

**Racines & réseaux : (a)ménager la cohabitation. Vol. 1 : Comprendre**
*Plante & Cité – octobre 2025*

*Dans les sous-sols urbains, racines des arbres et réseaux enterrés se disputent la place disponible, de plus en plus limitée, ce qui provoque des difficultés de cohabitation. Le projet Réseaux racinaires et réseaux enterrés, quelle cohabitation possible en ville ? (RESEAUX, 2021-2025) étudie comment instaurer une cohabitation pérenne le plus en amont possible des projets d'aménagement. Il en résulte ce guide technique en deux volumes.*
*Ce premier volume « Comprendre », fait le point sur les enjeux dans l'espace urbain, sur les différents acteurs concernés et leurs rôles. Il expose ensuite les bases sur les sols urbains, sur les systèmes racinaires et sur les réseaux enterrés. Enfin, la cohabitation arbres-réseaux est elle-même décrite, à travers les types de dégâts et de situations problématiques, puis le cadre juridique national en vigueur à l'interface arbres-réseaux-sols est exposé et discuté.*

https://www.ressources.plante-et-cite.fr/Record.htm?record=19188816124919060989

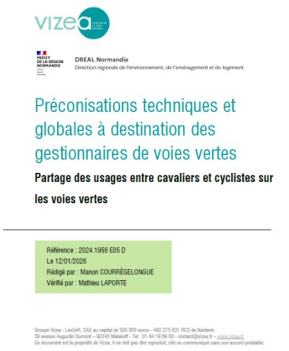



## ❖ ***Modes actifs***

**Recommandations techniques pour les aménagements cyclables partagés avec des cavaliers**
*DREAL Normandie – janvier 2026*

*En milieu rural, le partage des voies vertes avec les cavaliers suscite parfois des questions en termes d'aménagements.*
*L'étude commandée par la DREAL Normandie et réalisée entre janvier et décembre 2025 s'appuie sur une analyse bibliographique approfondie aux échelles nationale et européenne, un retour d'expérience tiré d'aménagements existants, une phase d'entretiens avec des acteurs clés ainsi que des entretiens avec des usagers et l'élaboration de préconisations pour des projets en phase d'études préliminaires.*
*Les travaux ont abouti à l'élaboration d'un guide pratique à destination des collectivités, compilant des recommandations techniques opérationnelles. Celui-ci couvre plusieurs enjeux clés, détaillés sous forme de fiches thématiques (revêtements, équipements, entretien, etc.). Pour faciliter la prise de décision, un outil graphique d'aide à la décision a également été intégré, offrant aux collectivités un support concret pour la réalisation de leurs projets.*

https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/parution-du-guide-recommandations-techniques-pour-a6780.html



**Brèves "Une voirie pour tous" Partageons la rue**
*Cerema – septembre 2025*

*Depuis plusieurs années, la réglementation a beaucoup évolué pour renforcer la sécurité des déplacements en ville et mieux protéger les usagers les plus vulnérables : piétons, cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnels motorisés (trottinette électrique, etc.). Le Cerema et son équipe « Une Voirie pour Tous » ont conçu 18 brèves pratiques et pédagogiques pour faire connaître ces évolutions et encourager un rééquilibrage des usages de l'espace public au profit de mobilités sobres et décarbonées (marche, vélo, transports collectifs…).*

*https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/606884/breves-une-voirie-pour-tous-partageons-la-rue*




***Cette note d'actualité est destinée à un large public de la communauté technique routière. N'hésitez pas à vous inscrire selon la procédure suivante :***

*envoyer un mail à l'adresse : sympa@developpement-durable.gouv.fr*

*en précisant dans l'objet du mail : SUB ldif.actu.doc.tech.rout@developpement-durable.gouv.fr*

*Il n'est pas utile d'écrire de message dans le corps de texte.*